

Installations présentes sur le territoire
du RLS Lucille-Teasdale :

- ✓ CLSC de Hochelaga-Maisonneuve
- ✓ CLSC de Olivier-Guimond
- ✓ CLSC de Rosemont
- ✓ CHSLD J.-Henri Charbonneau
- ✓ CHSLD Benjamin-Victor-Rousselot
- ✓ CHSLD Éloria-Lepage
- ✓ CHSLD Jeanne-Le Ber
- ✓ CHSLD Marie-Rollet
- ✓ CHSLD Nicolet
- ✓ CHSLD Robert-Cliche
- ✓ Centre de crise



Politique d'attribution des fonds



Fondation du Centre de santé
et de services sociaux Lucille-Teasdale

Politique d'attribution des fonds

Mission de la Fondation

Créée en 2007, la Fondation du CSSS Lucille-Teasdale contribue à l'amélioration des soins et des services ainsi qu'à la qualité de vie des résidents et des usagers du réseau local de service (RLS) Lucille-Teasdale. Sur ce territoire, la population des quartiers d'Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Ouest et Rosemont est desservie par trois CLSC, sept centres d'hébergement et un centre de crise en santé mentale.

Objectifs de la politique d'attribution des fonds

La présente politique vise à :

- Décrire les principes qui régissent le processus d'attribution des fonds;
- Spécifier les critères et les conditions d'attribution des fonds;
- Présenter la procédure à suivre et les formulaires requis pour le dépôt des demandes.

Catégories de projets admissibles

La Fondation du CSSS Lucille-Teasdale soutient des activités et des projets identifiés comme étant prioritaires par le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) et qui sont complémentaires à son offre de soins et de services.

Plusieurs types de projets peuvent être présentés à la Fondation :

- Amélioration et aménagement des milieux de vie des centres d'hébergement;
- Acquisition d'équipements adaptés ou spécialisés;
- Amélioration de la qualité de vie des usagers et des résidents notamment par des activités thérapeutiques ou éducatives.

Sauf exception, la Fondation ne finance pas les projets suivants :

- Équipements ou matériels habituellement fournis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (ex.: lits, tige à soluté, lève-personne, etc.);
- Salaires et autres honoraires;
- Équipements informatiques, téléviseurs pour les chambres des résidents;
- Équipement qui entraîne des frais récurrents pour l'établissement.

Critères de sélection

Les critères de sélection suivants serviront au processus décisionnel pour l'octroi des fonds ainsi qu'à la priorisation des projets selon leur pertinence.

- Pertinence par rapport à la mission de la Fondation;
- Retombées du projet sur les clientèles;
- Portée du projet (nombre de résidents ou d'utilisateurs qui seront touchés);
- Complémentarité du projet avec les programmes existants du CIUSSS-EMTL.

Processus de dépôt d'une demande de financement

Le processus pour déposer une demande à la Fondation du CSSS Lucille-Teasdale comprend quatre grandes étapes. Les voici :

1 Formulaire de demande

Après avoir identifié les besoins, le **formulaire de demande annuelle** de financement doit être dûment rempli (le formulaire est disponible dans l'intranet du CIUSSS-EMTL ou sur demande). Celui-ci doit être **signé par le directeur rattaché au projet** et envoyé par la suite à Karine Morier, chef de service des relations publiques et affaires corporatives au CIUSSS-EMTL, à l'adresse suivante : karine.morier.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

2 Rédaction du dossier de demande

Votre demande sera préalablement étudiée par un **comité d'analyse technique et financière** afin de vérifier les impacts du projet sur les ressources. L'équipe des communications rédigera par la suite un **dossier de demande** selon les informations contenues dans le formulaire.

3 Envoi de la demande

Le dossier complété sera envoyé à la **Direction générale** du CIUSSS-EMTL pour **approbation et signature**. C'est la Direction générale du CIUSSS-EMTL qui fera parvenir la demande à la Fondation du CSSS Lucille-Teasdale.

4 Réponse de la Fondation

Votre demande sera étudiée lors d'une rencontre du **conseil d'administration** de la Fondation. Celle-ci communiquera par la suite avec le demandeur pour l'informer de la décision.

Échéancier

ACTIONS

DATES

Réception des demandes

1^{er} mars et 1^{er} novembre

Compilation des demandes et préparation du dossier par le service des communications

1^{er} au 15 mars
1^{er} au 15 novembre

Approbation par la Direction générale

15 au 20 mars
15 au 20 novembre

Dépôt des demandes à la Fondation

20 mars et 20 novembre

Évaluation des demandes par le conseil d'administration de la Fondation du CSSS Lucille-Teasdale

20 au 30 mars
20 au 30 novembre

Réponses aux demandeurs

1^{er} avril et 1^{er} décembre

Le détail de cette procédure ainsi que le formulaire de demande qui doit être rempli sont disponibles dans l'intranet du CIUSSS-EMTL, sous la rubrique Fondations.

Gestion des sommes octroyées

Le demandeur s'engage à réaliser son projet dans l'année qui suit. Advenant le non-respect de cette clause, la Fondation se réserve le droit de retirer les fonds.

Le demandeur s'engage à aviser la Fondation de toutes modifications au projet initial.

Reconnaissance

En acceptant les conditions relatives à l'octroi du soutien financier, le demandeur s'engage à souligner la contribution de la Fondation et de ses partenaires pour la réalisation du projet. Cette reconnaissance est nécessaire afin de mettre en valeur, auprès des donateurs, les projets soutenus par la Fondation.

Voici quelques exemples de reconnaissance :

- Étiquette sur l'équipement financé;
- Plaque de reconnaissance dans un lieu aménagé;
- Logo et nom sur des affiches, publicités et communiqués;
- Mention du don lors de l'activité;
- Invitation d'un représentant de la Fondation lors d'inauguration;
- Etc.



Fondation du Centre de santé
et de services sociaux Lucille-Teasdale

Fondation du CSSS Lucille-Teasdale
7401, rue Hochelaga
Montréal (Québec) H1N 3M
(514) 251-4000, poste 4049
fondation.lteas@ssss.gouv.qc.ca